

L'INSPÉ de Bretagne recrute, à titre provisoire, pour la rentrée 2026,  
**un professeur agrégé ou certifié, à service partagé en Sciences Économiques et Sociales**  
**Site INSPÉ de Rennes**

**FONCTIONS**

- Ces fonctions s'exercent dans le cadre de l'INSPÉ de Bretagne. Le rattachement administratif est celui du site INSPÉ de Rennes.
- Les interventions se font essentiellement sur le site de Rennes, principalement dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré. Des enseignements complémentaires sont possibles dans le 1<sup>er</sup> degré et les enseignements transversaux. Des enseignements peuvent être mis en œuvre sur les autres sites de l'INSPÉ.
- La quotité de décharge horaire pour l'exercice de ces fonctions est équivalente à un **tiers-temps** de l'obligation réglementaire de service (**128 HETD**).
- Le poste est à pourvoir pour une durée d'un an renouvelable.

**FORMATION INITIALE**

- Assurer la responsabilité de la mise en œuvre du parcours PLC SES en M1 & M2.
- Participer aux enseignements du master pour le 2<sup>nd</sup> degré :
  - Construction de savoirs didactiques et de compétences professionnelles des futurs enseignants
  - Participation à l'encadrement des mémoires
  - Préparation, suivi et exploitation des stages intégrés au master
- Assurer la mission de tuteur universitaire.
- Participer aux enseignements dans les domaines transversaux des masters, en fonction des compétences.
- Participer à des actions de formation à distance, à l'animation d'actions culturelles.

**FORMATION CONTINUE**

- Participer à des actions de formation continue en particulier pour la formation des tuteurs.

**COMPETENCES ATTENDUES**

- Compétences dans le domaine de la didactique des Sciences Économiques et Sociales.
- Aptitude à programmer et à piloter un dispositif de formation.
- Sensibilisation et/ou expérience souhaitée sur les enjeux de l'école inclusive.
- Maîtrise des problématiques liées à l'exercice et à l'évolution du métier d'enseignant.
- Connaissance des concours de recrutement d'enseignants.
- Compétences dans le domaine de la didactique de la discipline.
- Expérience de la formation d'adultes et de la formation des enseignants souhaitée.
- Aptitude dans le domaine du numérique éducatif et du numérique disciplinaire.
- Connaissance du système éducatif et des outils de formation.
- Intérêt pour la recherche en éducation et dans la didactique de la discipline.
- Aptitude au travail en équipe (disciplinaire, pluridisciplinaire et pluri catégorielle).

**LIEU D'EXERCICE**

- Site de Rennes, principalement.
- Des enseignements peuvent être mis en œuvre sur les autres sites de l'INSPÉ

## RECRUTEMENT

Les candidatures devront être effectuées au plus tard le **17 mai 2026 à minuit**.

**1. Candidature à saisir en ligne** sur le site web de l'INSPÉ : [www.inspe-bretagne.fr](http://www.inspe-bretagne.fr)

Le formulaire de candidature est accessible sur la page d'accueil du site à la rubrique « point info. »

A l'issue de votre saisie, veuillez nous envoyer les pièces suivantes sous forme d'un document pdf unique, par mail (avec l'objet «Rennes tiers-temps SES»), à l'adresse : [service-personnel-enseignant@inspe-bretagne.fr](mailto:service-personnel-enseignant@inspe-bretagne.fr) :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- Les 2 fiches qui vous seront adressées par mail à l'issue de la saisie de votre candidature, comportant obligatoirement l'avis et la signature de votre chef d'établissement et votre positionnement sur les thématiques du projet de formation.

**2. Modalités de recrutement dans le cadre de commissions mises en place à partir du 26 mai 2026**

L'INSPÉ prône l'inclusion et la diversité de son personnel. Les personnes en situation de handicap sont invitées à déposer leur candidature. Les informations recueillies dans ce cadre resteront confidentielles.

Contacts :

- Pierre Yves Jouan – Directeur adjoint – [pierre-yves.jouan@inspe-bretagne.fr](mailto:pierre-yves.jouan@inspe-bretagne.fr)

- Gaelle Morvan – Responsable pédagogique du site de Rennes – [gaelle.morvan1@inspe-bretagne.fr](mailto:gaelle.morvan1@inspe-bretagne.fr)